



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE MAINE-ET-LOIRE

RECUEIL SPECIAL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE LA PRÉFECTURE

N°42 DU 22 JUIN 2010

Le contenu du recueil peut être consulté, conformément au sommaire, à l'accueil de la préfecture site Saint-Aubin, ainsi que sur le site internet de la préfecture : www.maine-et-loire.pref.gouv.fr *rubrique* PUBLICATION

Les documents et plans annexés peuvent être consultés auprès du service sous le timbre duquel la publication est réalisée.

CERTIFICAT D’AFFICHAGE
ET DE DIFFUSION

Le Préfet de Maine-et-Loire certifie que :

- le sommaire du recueil spécial des actes administratifs de la préfecture du 22 juin 2010 a été affiché ce jour ;

- le texte intégral a été mis en ligne ce jour sur le site internet de la préfecture : www.maine-et-loire.pref.gouv.

A Angers, le 22 juin 2010

Pour le Préfet et par délégation
L'attaché administratif

signé : Christian CHAIGNEAU

SOMMAIRE

I - ARRETES

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES DE MAINE ET LOIRE.....	5
- Décision de subdélégation de signature de Monsieur Sylvain MARTY, directeur départemental des territoires en matière d'ordonnancement secondaire	5
DIRECTION DEPARTEMENTALE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE.....	12
Bureau de la coordination et du courrier.....	12
- Création et composition de la commission départementale prévue à l'article R 5426 du code du travail.....	12

II – DIVERS

I - ARRETES

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES DE MAINE ET LOIRE

Secrétariat général

Pôle juridique

Arrêté DDT 49 /SG/2010-07

- Décision de subdélégation de signature de Monsieur Sylvain MARTY,
directeur départemental des territoires en matière d'ordonnancement
secondaire

Modificatif n° 1

Le Préfet de Maine et Loire
Chevalier de la Légion d'honneur

VU la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances,

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions modifiée, notamment son article 4,

VU le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique, modifié par le décret n° 92-1369 du 19 décembre 1992,

VU les décrets interministériels portant règlement de la comptabilité publique pour la désignation des ordonnateurs secondaires et leurs délégués des services du premier ministre et des ministères :

- de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche,
- de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer,
- de la jeunesse et des sports,
- de la justice,
- du budget, des comptes publics, de la fonction publique et de la réforme de l'Etat,

VU le décret n° 90-232 du 15 mars 1990, portant application de l'article 69 de la loi de finances n° 89-235 du 29 décembre 1989, relative à l'organisation administrative et financière du compte de commerce « opérations industrielles et commerciales des directions départementales de l'équipement »,

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements,

VU la circulaire n° 2005-20 du 2 mars 2005 du ministre de l'équipement, des transports, de l'aménagement du territoire, du tourisme et de la mer, relative à la constatation et à la liquidation des dépenses,

VU le décret du Président de la République du 25 novembre 2009 portant nomination de Monsieur Richard SAMUEL en qualité de préfet de Maine-et-Loire,

VU le décret du n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif à la création de la direction départementale des territoires,

VU l'arrêté n° 2010-42 du 1^{er} décembre 2010 du Préfet de la Région Centre, Préfet du Loiret, Préfet coordonnateur du bassin Loire-Bretagne, donnant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à Monsieur Richard SAMUEL Préfet de Maine-et-Loire, pour la mission inter-régionale de mise en œuvre du Plan Loire Grandeur Nature,

VU l'arrêté du Premier ministre du 1^{er} janvier 2010, portant nomination de M. Sylvain MARTY en qualité de directeur départemental des territoires de Maine-et-Loire,

VU l'arrêté préfectoral SG/MAP n° 2010-007 du 4 janvier 2010 portant délégation de signature à Monsieur Sylvain MARTY modifié par l'arrêté préfectoral SG/MAP N° 2010-232 du 9 juin 2010, directeur départemental des territoires, pour l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué en tant que responsable d'unité opérationnelle,

VU l'arrêté DDT 49 SG n° 2010-04 du 4 janvier 2010 modifié portant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire,

DECIDE

ARTICLE 1er :

La subdélégation accordée par l'arrêté DDT/SG n° 2010-04 du 4 janvier 2010 susvisé à Madame Isabelle LASMOLES, directrice adjointe et à Monsieur Eric HENRY, chef du service SRGC pour les BOP 113 et 181 inclut la prise en compte dans ces BOP du volet Plan Loire Grandeur Nature, conformément à l'arrêté du Préfet de Région n° 2010-42 du 1^{er} mars 2010 susvisé.

ARTICLE 2 :

La subdélégation accordée à Monsieur Thierry VALLAGE pour le BOP 135 inclut l'action 5 intitulée « *Observations, études et évaluation* ».

ARTICLE 3:

Le directeur départemental des territoires est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Angers, le 18 juin 2010
Pour le Préfet et par délégation,
Le directeur départemental des territoires

Signé, Sylvain MARTY

ANNEXE

À l'arrêté de subdélégation n° DDT 49 SG/2010-07					Tableau des programmes et actions concernés par la délégation			
Ministère	Mission	Code Ministère	Code du programme	Intitulé du programme	Code de l'action	Intitulé de l'action	Titre	Niveau du BOP
De l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de la Mer	Ecologie, développement et aménagement durable	23	113	Urbanisme, paysage, eau et biodiversité – y compris PLGN*	1	Urbanisme, aménagement et site planification	3	National
					1	Urbanisme, aménagement et site planification	3,6	Régional
					7	Gestion des milieux et biodiversité	3,5	
	Ville et Logement		135	Développement et amélioration de l'offre de logement	1	Construction locative et amélioration du parc	3,5	National
					3	Lutte contre l'habitat indigne	3,6	Régional
					5	Observatoire, études et évaluation	3,6	
de l'Alimentation, l'Agriculture et de la Pêche	Recherche et enseignement supérieur	3	142	Enseignement supérieur et recherche agricoles	10	Enseignement supérieur public, personnel d'enseignement public (hors personnel mis à disposition)		
					11	Enseignement supérieur public, personnel d'enseignement public (hors personnel mis à disposition)		
					20	Appui à la recherche – personnel de la recherche du ministère chargé de l'agriculture		
	Enseignement scolaire	3	143	Enseignement technique agricole	32	Enseignement agricole privé à rythme approprié – hors personnel		
					40	Bourses sur critères sociaux		Régional
					41	Aides exceptionnelles – fonds social lycéen		
					51	Apprentissage et formation professionnelle continue – actions locales (CPER)		Local
					52	Apprentissage et formation professionnelle continue – actions locales (hors CPER)		

					56	Insertion, adaptation pédagogique, animation et développement rural – actions locales (hors CPER)		
					57	Coopérations et échanges internationaux – Bourse à l'étranger (CPER)		
					58	Coopérations et échanges internationaux – Bourse à l'étranger (hors CPER)		
					62	Création, rénovation et délivrance des diplômes et titres de l'enseignement agricole – hors personnel		Local
de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche	Agriculture, pêche, forêt et affaires rurales	3	149	Forêt	10	Actions régionales en faveur de l'aval de la filière non cofinancées par l'Union européenne (scieries, exploitations forestières - CPER)		
					11	Actions régionales en faveur de l'aval de la filière non cofinancées par l'Union européenne (scieries, exploitations forestières - hors CPER)		
					23	Reconstitution des forêts domaniales cofinancées par l'Union européenne		
					34	Animations des filières régionales (CPER)		Régional
					35	Animations des filières régionales (hors CPER)		
					36	Acquisitions de forêts par les collectivités		
					43	Actions régionales de protection et de surveillance non cofinancées par l'Union européenne (CPER)		Régional
					44	Actions régionales de protection et de surveillance non cofinancées par l'Union européenne (hors CPER)		
		3	154	Gestion durable de l'agriculture, de la pêche et développement	10	Hydraulique agricole et ouvrages domaniaux		
					11	Hydraulique agricole (CPER)		

				rural	16	Animation et développement rural au niveau local (CPER)		Local
					22	Actions menées au niveau local (hors CPER)		
					23	Actions menées au niveau local (CPER)		
de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de la Mer	Ecologie, développement et aménagement durables	23	174	Energie et matières premières	4	Gestion économique et sociale de l'après mMines	3,5	Régional
			181	Prévention des risques y compris PLGN*	1	Prévention des risques et lutte contre les pollutions	3,5	
					10	Prévention des risques naturels et hydrauliques	3,5,6	
			203	Infrastructures et service transports	10	Infrastructures de transports collectifs et ferroviaires	6	
					12	Entretien et exploitation du réseau routier national	3,5	National
			207**	Sécurité et circulation routières	2	Démarches interministérielles et communication	3,6	
					1	Observatoire, prospective et réglementation	3	Régional
					3	Education routière	3	
			de l'Alimentation, l'Agriculture et de la Pêche	Agriculture, pêche, forêt et affaires rurales	3	215	Conduite et des politiques de l'agriculture	33
34	Formation continue							
35	Gestion immobilière							
de l'Alimentation, l'Agriculture et de la Pêche	Agriculture, pêche, forêt et affaires rurales	3	215	Conduite et des politiques de l'agriculture	36	Autres moyens (hors personnel)		
					40	Communication et diffusion de l'information – Fonds de communication AFICAR		
					41	Communication et diffusion de l'information – Fonds de communication AUTRES ACTIONS		
					42	Frais judiciaires et réparations civiles		
					43	Mise en oeuvre de la réforme de l'Etat		
					50	Politique informatique –		

						Infrastructures techniques		
					51	Politique informatique – Infrastructures fonctionnelles		
					52	Politique informatique – Applications de gestion		
					53	Politique informatique – Applications métiers		
					61	Politique immobilière (achat, construction, rénovation)		
					65	Mise en oeuvre de la formation par l'INFOMA		
					66	Formation du personnel par l'ITEPSA		
de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de la Mer	Ecologie, développement et aménagement durables	23	217-01	Conduite et pilotage des politiques de l'Ecologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire	5	Politique des ressources humaines et formation	2	Régional
					7 à 22	Personnel oeuvrant dans les différents BOP du MEEDDAT		
					2	Fonction juridique	3	
					3	Politique et programmation de l'immobilier et des moyens de fonctionnement	3,5	
					5	Politique des ressources humaines et formation	3	
	Contrôle, sanction automatisé des infractions au code de la route (CAS)		751	Radars	1	Radars	3,5	National
de l'Alimentation, l'Agriculture et de la Pêche	Agriculture, pêche, forêt et affaires rurales	3	27	Valorisation des produits, orientations et régulation des marchés	10	Primes au maintien du troupeau de vaches allaitantes		
					11	Sélection animale		
					12	Sélection végétale		
					13	Actions en faveur de la valorisation des produits agricoles et agroalimentaires – Politique de qualité		
					31	Autres actions d'adaptation des filières à l'évolution des marchés		
Service du	Direction de	12	129	Coordination du	1	Commission	6	Régio

Premier Ministre	l'action du gouvernement			travail gouvernemental		interministérielle de la politique immobilière de l'Etat		nal
Justice	Justice	10	166	Justice judiciaire	6	Soutien	5	National
Santé, jeunesse et sports	Santé, jeunesse et sports	35	219	Sport	2	Développement du sport de haut niveau	5	Régional
Budget, Comptes Publics et Fonction Publique	Gestion du patrimoine immobilier de l'Etat (CAS)	7	722	Dépenses immobilières	1	Relogement des services	5	National

* Plan Loire Grandeur Nature

** Exepté le BEPECASER – 207/01 (vacations et fonctionnement) et les commissions médicales – 207/02 (fonctionnement)

DIRECTION DEPARTEMENTALE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION
PROFESSIONNELLE

Bureau de la coordination et du courrier
Arrêté DAPI-BCC n° 2009-1554 bis

- Création et composition de la commission départementale prévue à l'article
R 5426 du code du travail

ARRÊTÉ

Le Préfet de Maine-et-Loire
Chevalier de la Légion d'Honneur,

Vu les articles R 5426-8, R 5426-9, R 5426-10 du code du travail,

Vu l'avis du Directeur départemental du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle,

Sur proposition du Secrétaire général de la préfecture,

A R R Ê T E

ARTICLE 1er :

La Commission départementale prévue à l'article R 5426-9 du code du travail, compétente pour émettre un avis sur les projets de décision de suppression du revenu de remplacement des demandeurs d'emploi indemnisés est composée comme suit :

Représentants de l'Etat

- Direction Départementale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle

Titulaire

Madame Agnès JOURDAN

Suppléant

Monsieur Patrice CADEAU

Représentants de Pôle emploi

Titulaire

Monsieur Franck LE ROY

Suppléant

Monsieur Frédéric BREHERET

Représentants de l'instance paritaire régionale mentionnée à l'article L5312-10 du Code du travail

- COLLEGE DES SALARIES

Titulaire

Monsieur Xavier de CHATEAUBODEAU

Suppléant

Monsieur Joël YQUEL

(CFE-CGC)

(CGT-FO)

- COLLEGE DES EMPLOYEURS

Titulaire

Monsieur Henri MERCIER

Suppléant

Monsieur Michel FARDIN

(MEDEF)

(MEDEF)

ARTICLE 2 :

Le Secrétariat de la Commission est assuré par Pôle emploi.

ARTICLE 3 :

L'arrêté préfectoral SG-BCC n°2005-720 du 29 septembre 2005, qui portait création de la Commission tripartite compétente en matière de suivi de la recherche d'emploi, est abrogé.

ARTICLE 4 :

Le Secrétaire général de la Préfecture et le Directeur départemental du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Angers, le 11 décembre 2009

Le Préfet de Maine-et-Loire

signé : Marc CABANE

II – DIVERS